



**N° 17.04**

**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil syndical dûment convoqué le 22 février 2017, s'est réuni en session ordinaire à L'Isle d'Abeau, le 08 mars de l'an deux mille dix-sept, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN.

Nombre de membres en exercice : 106 titulaires / Présents : 68 / Votants : 72

**PRESENTS OU REPRESENTES :**

- ❶ - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (23)
- ❷ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (6)
- ❸ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (10)
- ❹ - Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné (4)
- ❺ - Communauté de Communes Les Balcons du Dauphiné (25)

4 pouvoirs déposés

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

M. Jean-Marie BOSCH est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

La loi « Nouvelle organisation Territoriale de la République » du 07 août 2015 crée de nouvelles obligations en matière de transparence et responsabilité financière des collectivités.

Le débat doit s'appuyer sur un rapport présentant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Il sera pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

### **Propos liminaires**

#### **1. Conjoncture économique**

L'année 2017 voit une reprise timide s'amorcer : la croissance est en effet estimée à plus de 1 % en 2017. Cette croissance s'accompagne ainsi d'une reprise modérée de l'inflation estimée à 1.2 % en 2017, après des années de stagnation des prix.

De même, la hausse des carburants, et notamment du gasoil (en raison de la fiscalité qui pèse sur ce carburant) s'amorce dès les premiers jours de 2017. Cette reprise de l'inflation n'est pas sans conséquences, notamment pour le budget « carburants » pour lequel le SMND avait profité du recul des prix du pétrole et pu le stabiliser.

La TGAP (Taxe globale sur les activités polluantes), réformée par la loi de finances 2017, afin de désavantager l'enfouissement par rapport à l'incinération, diminue. Elle passe de 4.13 € à 3 € pour le SITOM Nord Isère. En conséquence, le coût du traitement passe ainsi de 136.5 € la tonne à 135.3 € arrondi à 135.5 € la tonne, soit une diminution de 0.7 % du coût à la tonne.

#### **2. Conjoncture institutionnelle**

Deux nouvelles intercommunalités ont été créées en 2017 : la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné et la Communauté de communes des Vals du Dauphiné. Elles se substituent de plein droit aux Communautés de communes de l'Isle Crémieu et de la Vallée de l'Hien, au sein du SMND.

Cette situation solution devrait demeurer provisoire, car les nouvelles intercommunalités ont 5 ans pour mettre en cohérence leur politique et leur fiscalité en matière de déchets. Une clarification des périmètres est ainsi probable avant la fin du mandat.

En matière de gestion des ressources humaines, une augmentation du point d'indice de 0.6 % s'appliquera au 01<sup>er</sup> février. De même, la réforme des carrières (PCCR) aura une influence sur le coût des personnels en place et les cotisations patronales.

Enfin, le nouveau barème pour les soutiens à la collecte des emballages s'appliquera à la fin de l'année ; ce nouveau barème devrait se traduire dès 2018 par une diminution des soutiens de base à la collecte sélective.

#### **3. Conjoncture organisationnelle**

2016 fut le premier exercice sur 12 mois qui respecte les règles d'annualité budgétaire et servira ainsi de référence de comparaison avec les exercices suivants.

Dès l'exercice 2017, une nouvelle architecture comptable est appliquée pour permettre une comptabilité analytique plus fine et une cohérence avec la matrice «compta coûts» de l'ADEME. Ce travail est accompagné par la poursuite du développement d'outils de suivi et de prévision budgétaire, associant les services à la responsabilité de gestion. (voir extrait ci-joint)

Par ailleurs, la dématérialisation de la chaîne budgétaire est totale depuis le 01<sup>er</sup> janvier 2017.

Il est également à noter que le SMND, comme le SITOM d'ailleurs, font l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes dans le cadre classique de l'examen de la gestion.

Enfin, le SMND est assujéti partiellement à la TVA depuis le 01<sup>er</sup> janvier 2017 pour l'achat et la revente de bacs d'Ordures ménagères.

---

- Résultats de l'exercice 2016

1. En fonctionnement

Le résultat d'exploitation de l'année 2016 s'élève à 1 123 155 € auquel s'ajoute le résultat de l'année précédente de 924 607 €. Ce résultat net de 2 047 761 € correspond au fonds de roulement du SMND. Nous souhaitons le maintenir, il correspond à 1 mois de fonctionnement courant du service (salaires et traitements, au coût de traitement des OM et des exutoires de déchèteries).

2. En investissement

Le résultat d'investissement se monte à 726 172 € ce qui permettra de financer les derniers paiements du site de Bourgoin et une part des investissements de développement et d'aménagement des locaux sur nos fonds propres.

1. Evolution des tarifs et des recettes des Intercommunalités :

Les participations des EPCI adhérents représentent 77 % des recettes de fonctionnement. Les tarifs servant de base aux participations demeurent inchangés, à l'exception du coût de traitement à la tonne qui passe de 136.50 € à 135.50 € soit une diminution de 0.7 %. Il est cependant budgétisé une augmentation des recettes émanant des EPCI en tenant compte de l'augmentation de la population à 2 % (effet sur les contributions déchèteries et traitement Collecte Sélective) et des tonnages de 2 %. Un suivi des tonnages sera effectué dès cette année afin d'ajuster les participations théoriques à la réalité. Enfin, une remise à plat des heures de collecte sera effectuée au cours de l'année 2017 pour application en 2018.

2. Autres recettes

- Recettes des Eco organismes : elles représentent 8% des recettes réelles de fonctionnement. Leur montant est estimé sur une stabilité par rapport aux recettes effectivement perçues en 2016. La plus grande incertitude persiste pour les soutiens à la collecte sélective (éco emballages), les soutiens relatifs à la déchèterie (collecte du mobilier, des D3E) sont plus dynamiques.
- Reprise de matériaux : le montant des reprises dépend, en grande partie, du cours des matières premières (ferraille, aluminium, cartons, plastiques, papier). Les nouvelles modalités de reprise des cartons et des journaux, revues et magazines devraient permettre une majoration de ces recettes.

- Conventions de prestation : le SMND entame dès cette année une réflexion sur la collecte des déchets ménagers et assimilés (supermarchés, restauration) qui ne donnent pas lieu à prise en compte budgétaire. Des recettes supplémentaires sont envisagées.
  - Facturation aux tiers : les investissements en matière de contrôle d'accès et de logiciel de facturation dans les déchèteries auront plutôt des effets sur 2018.
  - Ventes de contenants : il s'agit des ventes de bacs OM, désormais assujetties à la TVA mais dont le prix de vente reste identique.
  - Enfin la reprise des résultats évoquée auparavant permet va alimenter l'autofinancement et permettre de maintenir l'équilibre de trésorerie.
- Dépenses de fonctionnement

On retrouve en premier lieu l'autofinancement alimenté par les amortissements (moyen de renouveler régulièrement les matériels) et les résultats.

Sur le plan des dépenses de gestion

1. Traitement des déchets : Sitom, exutoires et centre de tri  
Malgré la diminution du coût unitaire, une augmentation des tonnages d'ordures ménagères, collectés et incinérés, est anticipée lié à la dynamique démographique, ce qui entraîne une majoration du budget. Les exutoires de déchèteries restent stables. Par ailleurs, la mise en œuvre du compactage vise à diminuer les couts indirects liés aux exutoires (temps et couts de transport).  
Le coût du traitement des emballages (centre de tri) est à la baisse à la suite du marché conclu en décembre 2015.
2. Contenants :  
Le budget de 245 000 € est en diminution. Il correspond aux seules dépenses d'achat de bacs mais n'inclut pas la totalité des dépenses du service (amortissement du bâtiment dédié, frais de transport, dépenses de personnel).
3. Atelier et garage :  
Les dépenses du garage et de l'atelier « maintenance », chargé notamment des interventions en déchèteries restent stables.
4. Communication :  
Le budget de fonctionnement courant du service est stabilisé à 100 000 € avec une capacité à financer des projets futurs. Pour mémoire, le SMND reste (en incluant les postes RH) en deçà du budget cible conseillés par l'ADEME.
5. Autres charges de structure :  
Elles comprennent les dépenses liées au bon fonctionnement du Syndicat (frais administratifs, informatique, fluides) et correspondent à 3 % seulement des charges réelles de fonctionnement. Ce budget comprend également une réserve pour financer d'éventuelles études, ainsi qu'une somme expressément réservée à l'informatique et aux systèmes d'information.
6. Intérêts de la dette : ils sont stables à 83 000 € environ.

## 7. Charges de personnel :

Elles sont en augmentation de 2.58 %, soit 190 000 €. La revalorisation du point d'indice (à hauteur de 70 000 €) et l'impact du PPCR (réforme des carrières 85 000 €) expliquent en grande partie cette évolution, ainsi que l'inscription du budget pour deux postes de chauffeurs chargés du compactage des déchets.

Le budget de la masse salariale a été reconstruit avec de nouveaux outils, basés sur l'analyse des postes budgétaires et tenants comptes de l'audit. La situation devrait être consolidée en 2018, après un an de fonctionnement.

Les agents permanents des services de collecte regroupent 70% des moyens budgétaires (40% en OM et 30% en déchèteries). Les services supports (encadrement, administratif, garage, maintenance, contenants) mobilisent 18%, et enfin, suite à la nouvelle méthode, les moyens de remplacement des agents titulaires pendant leur droit à congés, leurs formations et leurs maladies et accidents de travail ont été isolés pour faciliter leur suivi. Cela représente 12% de la masse salariale. Ce chiffre est à rapprocher du temps de congés légal des agents qui représente 10% des jours ouvrables de l'année.

Les obligations de la loi NOTRE imposent de donner la structure des temps de travail (ici interprété par les postes budgétés), et des catégories de rémunérations. On peut fournir ici les éléments de synthèse suivants construits à partir de la nouvelle construction du budget. Ce travail doit permettre de mieux suivre l'évolution de la masse salariale et sera poursuivi par une mise en cohérence avec le tableau des effectifs budgétaires.

*Nb : les agents de remplacement sont les moyens budgétaires et le nombre d'équivalent temps plein (ETP) prévus. Ils sont traités sous forme de contrats mensuels d'agents auxiliaires.*

| Services  | NOMBRE DE POSTES PREVUS AU BUDGET | SALAIRES BRUTS TITULAIRES | SALAIRES BRUTS NON TITULAIRES | PRIMES (régime indemnitaire) | CHARGES PATRONALES | COUT DES POSTES TOTAL | poids dans le budget |
|---|-----------------------------------|---------------------------|-------------------------------|------------------------------|--------------------|-----------------------|----------------------|
| A Administration  | 16                                | 419 781                   | 18 873                        | 132 524                      | 244 189            | 815 366               | 11%                  |
| B Communication   | 3                                 | 39 961                    | 18 042                        | 11 226                       | 33 837             | 103 066               | 1%                   |
| C Ateliers  | 11                                | 238 257                   | 0                             | 63 918                       | 132 240            | 434 415               | 6%                   |
| D Pole CSC  | 10                                | 216 615                   | 0                             | 49 649                       | 116 147            | 382 412               | 5%                   |
| E Ordures Ménagères   | 81                                | 1 546 830                 | 103 308                       | 350 976                      | 921 417            | 2 922 531             | 38%                  |
| F Déchèteries   | 47                                | 974 785                   | 0                             | 172 345                      | 547 468            | 1 694 598             | 22%                  |
| Heures Supplémentaires  |                                   | 0                         | 0                             | 172 575                      | 8 629              | 181 204               | 2%                   |
| Autres charges de personnel : Emplois d'avenir, Assurances et Santé professionnelle |                                   |                           |                               |                              | 330 601            | 330 601               | 4%                   |
| Agents de Remplacement*   | 30                                | 0                         | 541 245                       | 58 721                       | 276 524            | 876 491               | 11%                  |
| <b>Total général</b>  | <b>198</b>                        | <b>3 436 229</b>          | <b>681 468</b>                | <b>1 011 933</b>             | <b>2 611 052</b>   | <b>7 740 683</b>      |                      |
| %   |                                   | 44%                       | 9%                            | 13%                          | 34%                |                       |                      |

- Investissement et gestion de la Dette

## 1. Recettes d'investissement :

Outre l'amortissement et le transfert des résultats en investissement, essentiel au financement du renouvellement d'une part importante des matériels d'exploitation du SMND, les recettes propres du Syndicat, sont le FCTVA, pour un montant estimé de 275 000 € et les éventuelles subventions d'investissement ou de financement des colonnes enterrées d'ordures ménagères par les collectivités et bailleurs privés.

## 2. La dette

Aucun emprunt n'est considéré comme à risque selon charte de classement des prêts selon leur risque dite charte Gissler, l'ensemble des prêts étant classé en A1, catégorie la plus sûre des types de prêts autorisés (tableaux joints). La structure actuelle du budget du SMND permet pour l'instant le financement du renouvellement du matériel (notamment roulant) par l'amortissement. Les projets d'adaptation des déchèteries évoqués plus haut nécessiteront éventuellement le recours à l'emprunt. Le diaporama reprend les tableaux d'extinction de la dette. Le tableau suivant synthétise la charte, la zone en gras constituant les types de prêts autorisés.

|                  |   | Indices sous-jacents | (1) Indices en euros | (2) Indices inflation euros | (3) Ecarts d'indice euros | (4) / (5) Indice hors euros |
|------------------|---|----------------------|----------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
| <b>Structure</b> |   |                      |                      |                             |                           |                             |
| (A)              | <b>Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe / taux variable Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b> | Nombre de produits   | 11                   |                             |                           |                             |
|                  |   | % de l'encours       | 100.00%              |                             |                           |                             |
|                  |   | Montant en euros     | 3 545 446.55         |                             |                           |                             |
| (B)              | <b>Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>   | Nombre de produits   |                      |                             |                           |                             |
|                  |   | % de l'encours       |                      |                             |                           |                             |
|                  |   | Montant en euros     |                      |                             |                           |                             |
| (C)              | <b>Option d'échange (swaption)</b>  | Nombre de produits   |                      |                             |                           |                             |
|                  |   | % de l'encours       |                      |                             |                           |                             |
|                  |   | Montant en euros     |                      |                             |                           |                             |
| (D)              | <b>Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>   | Nombre de produits   |                      |                             |                           |                             |
|                  |   | % de l'encours       |                      |                             |                           |                             |
|                  |   | Montant en euros     |                      |                             |                           |                             |
| (E)              | <b>Multiplicateur jusqu'à 5</b>   | Nombre de produits   |                      |                             |                           |                             |
|                  |   | % de l'encours       |                      |                             |                           |                             |
|                  |   | Montant en euros     |                      |                             |                           |                             |
| (F)              | <b>Autres types de structures</b>   | Nombre de produits   |                      |                             |                           |                             |
|                  |   | % de l'encours       |                      |                             |                           |                             |

## 1. Utilisation du budget d'investissement :

- Les dépenses de renouvellement (camions, notamment en camions grues pour la collecte sélective, les bennes et points d'apport volontaire, le matériel informatique...) sont financées par les amortissements
- L'autofinancement dégagé et les résultats antérieurs reportés permettent de financer, outre le remboursement du capital des emprunts, le programme d'implantation de nouveaux points d'apport volontaire, des dépenses de Développement (compacteur, cuves à huiles, caissons DMS) ainsi que les aménagements de locaux d'Heyrieux et le début de la mise en œuvre de la vidéo protection dans certaines déchèteries.
- L'achat de deux compacteurs pour optimiser le service et lutter contre les fermetures anticipées, en déchèteries.
- Enfin, des moyens financiers sont réservés pour des projets structurants dans les déchèteries qui restent en discussion avec les exécutifs des intercommunalités.

Sur un plan pluriannuel en matière d'investissement, le SMND poursuit l'effort de renouvellement de son matériel en s'appuyant sur le financement issu des amortissements.

En Conclusion,

Nous voulions insister votre attention sur de nouvelles orientations prises par le SMND :

- Préparation de la reprise de la gestion du service pour la commune de Tignieu-Jamezieu à partir du 01<sup>er</sup> janvier 2018
- Vérification et suivi des horaires et tonnages « OM » par commune
- Réflexion sur l'acquisition d'un camion fonctionnant au GNV (gaz naturel véhicule)
- Réflexion sur l'achat de deux véhicules électriques
- prise en compte, en 2017, de tous les projets de bacs enterrés réalisables présentés par les communes (ce qui représente une augmentation d'environ 30 % du budget bacs)
- Initiation de la réflexion sur la modification de la collecte (extension consigne de tri et opportunité d'un travail sur les biodéchets).

Après discussion et débats,

Le comité syndical prend acte à l'unanimité de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2017.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

**HEYRIEUX, le 08 mars 2017**

Jean-Pierre JOURDAIN,  
Président

